

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_51
id. 6380

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

AVANCEMENT DES PROJETS D'EXTENSIONS DES COLLÈGES JEAN JACQUES ROUSSEAU À LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET VERCINGÉTORIX À MONTECH

Il est rappelé que lors de la séance du conseil départemental du 27 octobre 2021 consacrée à l'examen de la décision modificative, l'Assemblée départementale a ratifié 7, 8 millions d'euros de crédits de paiement pour l'extension de ces deux collèges.

Lors de la séance du conseil départemental du 14 février 2022 consacrée à l'examen du budget primitif, l'Assemblée départementale a autorisé le lancement des deux procédures de concours en vue de l'attribution des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour l'extension des collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre et Vercingétorix à Montech.

Les deux avis de concours en "esquisse +" ont été publiés respectivement les 28 février et 1^{er} mars 2022. La date limite de remise des candidatures était fixée au 31 mars 2022.

- collège de Labastide-Saint-Pierre : 25 dossiers de candidature reçus.
- collège de Montech : 28 dossiers de candidature reçus.

Dans le cadre de ces procédures de concours restreint, une commission technique propre à chaque procédure a été constituée. Le rôle de ces commissions techniques est de préparer les travaux des jurys de concours.

Étant entendu que leurs membres ne peuvent pas être membres des jurys de concours, les commissions techniques étaient composées comme suit :

- du Maire du ressort territorial du collège concerné,
- du Conseiller départemental du canton du ressort territorial du collège concerné lorsqu'il n'est pas membre du jury,
- du Président de la commission « éducation, enseignement supérieur, sports »,
- du Président de la commission d'études « mobilités, infrastructures, routes »,
- du chef d'établissement du collège concerné,
- du gestionnaire du collège concerné,
- d'un représentant des parents d'élèves du collège concerné,
- d'un représentant de la direction des services départementaux de l'éducation nationale,
- du directeur général des services du Département accompagné d'un représentant du service de la commande publique,
- de la directrice générale adjointe pôle savoirs et animation des territoires accompagnée d'un représentant de la direction des collèges,

- du directeur général adjoint pôle technique et aménagement des territoires accompagné des représentants de la direction de l'immobilier en charge des projets concernés.

Les jurys de sélection des candidatures se sont réunis le 10 mai 2022. Les arrêtés fixant la liste des trois candidats admis à concourir ont été signés le 16 mai 2022.

Les dossiers de consultation relatifs à la phase projet de chaque concours ont été communiqués aux équipes admises dès le 20 mai 2022 pour une remise des projets élaborés dans le respect des dispositions des règlements de concours le 22 juillet 2022.

L'analyse anonymisée des projets se déroulera jusqu'en octobre 2022 au plus tard incluant la réunion du jury pour les deux procédures. La désignation des lauréats est prévue en suivant permettant d'atteindre l'objectif d'attribution et de notification des marchés de maîtrise d'œuvre en décembre 2022.

Une fois les deux contrats de maîtrise d'œuvre notifiés, la conception des projets débutera. Il est projeté que les consultations relatives aux marchés publics de travaux seront publiées en juillet 2023 pour un démarrage prévisionnel des travaux en décembre 2023 d'une durée estimée pour chaque collège à 10 mois.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 octobre 2021 relative au plan de relance – travaux sur bâtiments scolaires,

Vu les délibérations du conseil départemental du 14 février 2022 relatives aux extensions des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre – lancement de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de l'état d'avancement des projets d'extension des collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre et Vercingétorix à Montech.

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL